

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL  
NIÈVRE  
CYCLO-CROSS 2017/2018**

**Règlement de l'épreuve**

Le Championnat départemental UFOLEP de la Nièvre de Cyclo-cross se déroulera le Samedi 14 octobre 2017 à Marzy.

Il sera organisé par le Comité Départemental de la Nièvre en association avec le Club Marzy Cycliste.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Ouvert aux licenciés UFOLEP (Licence R5 – Code 26012 = Cyclosport), y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

**Comité d'organisation :**

- |                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Directeur de course           | M.Poulet              |
| - Responsable de l'organisation | D.Tourraud            |
| - Engagements                   | M.Poulet              |
| - Responsable CTD               | M.Cunière             |
| - Commissaires aux règlements   | M.Cunière et V.Dubois |

**Article 1 – CATEGORIES « Cyclocross Départemental »**

Catégories d'âge (adaptées au peu de compétiteurs dans cette activité)

- Jeunes Masculins et Féminines de 13/14 ans (un seul classement)
- Jeunes Masculins et Féminines de 15/16 ans (un seul classement)
- Adultes Masculins 17/39 ans
- Adultes Masculins 40/59 ans
- Adultes Féminines 17 ans et plus

Classement des Masculins – Seul le vainqueur d'une catégorie déterminée ci-dessus se verra décerner le titre de Champion Départemental.

## **Très important**

Licencié(e)s UFOLEP ayant la double appartenance FFC et/ou FSGT.

### **a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2004, surclassé(e)s**

- Ils (elles) seront engagé(e)s en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement**, délivré par le médecin de famille portant la mention « **Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure** »

### **b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2002, surclassé(e)s**

- Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/39 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».
- **Ils (elles) devront présenter un certificat de surclassement portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste avec les adultes ».**

## **Article 2**

Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ce Départemental.

## **Article 3 – Engagements**

- A adresser à Michel Poulet : 81 A, route de Corcelle, 58180 MARZY

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

Engagements par club uniquement (utiliser la fiche d'inscription jointe).

## **Article 3b – Tarifs des engagements**

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 2000 et avant) 9€
- Jeunes 7 à 16 ans (nés en 2001 et après) 4€

## Article 4 – Remise des dossards

- Samedi 14 octobre 2017 à partir de 12h45  
 Terrains de Tennis rue des Carrières à Marzy

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2017/2018 et leur carte « Cyclo-cross » 2017/2018, homologuées depuis au moins 8 jours, complétées et signées.

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

Licence et carte seront restituées en échange du dossard.

## Article 5 - Déroulement des épreuves

- Départ en amont du podium

- Circuit de 1,8 km arrivé devant le podium

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
13h45	<b>Championnat Départemental</b> Jeunes Féminines et Masculins 15/16 ans	30 min
	Féminines 17 ans et plus	30 min
	Jeunes 13/14 ans Masculins et Féminines	20 min

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
15h00	<b>Championnat Départemental</b> Ordre d'appel sur la grille	
	Adulte Masculins 17/39 ans	50 min
	Adultes Masculins 40/59 ans	50 min
	Adultes Masculins 60 ans et plus	40 min

## **Article 6 – Tenue vestimentaire**

- Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion).

Maillots de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

## **Article 7 – Matériel**

- Voir le règlement National.

- VTT autorisés

- « Oreillettes-radio » et caméras interdites.

- Changement de vélo interdit y compris entre concurrents.

- Changement de roue en tout point du circuit.

## **Article 8 – Récompense**

- 17h00

- Uniquement des récompenses honorifiques : coupe et bouquet

## **Article 9 – Discipline**

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves, y compris celle des Jeunes (Pénalité 5min).

- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse (Déclassement).

## **Article 10 - Réclamations**

- Les réclamations officielles devront être faites **par écrit, avant la cérémonie protocolaire.**

Dans ce cas, les résultats seront provisoires.

- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.  
Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24h, par courrier recommandé.

**Président du Comité Départemental  
7/11 rue du Commandant Rivière  
58000 NEVERS**

Accompagnées d'un chèque de 60€,  
Libellé au Comité Départemental UFOLEP de la Nièvre

### **Article 11**

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier.

Le Comité d'Organisation  
12 septembre 2017

**BULLETIN D'ENGAGEMENT CLUB**

**Nom du club :**

	NOM	PRENOM	CATEGORIE	N°LICENCE	TARIFS	
					ADULTES	JEUNES
					9.00€	4.00€
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
				<b>TOTAUX</b>		

A retourner à M.Michel POULET accompagné d'un chèque à l'ordre du Club Marzy Cycliste.